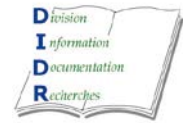


9 mars 2017



## La prison à perpétuité

### *Possibilités de commutation, aménagement et libération conditionnelle*

#### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

Table des matières .....	2
1. Législation .....	3
1.1. Définition et cas d'application de la peine de prison à perpétuité .....	3
1.2. Motifs de commutation ou réduction de peine par le tribunal.....	4
1.3. Dispositions relatives à la peine de perpétuité aggravée.....	6
2. Affaires où une peine d'emprisonnement à perpétuité a été demandée ou prononcée .	8
3. Grâce présidentielle, amnistie et mesures d'aménagement.....	11
Bibliographie.....	12

### Résumé

La prison à perpétuité en Turquie : législation. Motifs de commutation ou réduction de peine par le tribunal. Dispositions relatives à la peine de perpétuité aggravée. Affaires où l'emprisonnement à perpétuité a été prononcé ou demandé. Grâce présidentielle, amnistie et mesures d'aménagement.

### Abstract

Legislation concerning life-sentence imprisonment in Turkey. Definition and Grounds for commutation or reduction of sentence by the court. Provisions related to aggravated life sentences. Cases in which the sentence of life imprisonment was applied or invoked. Presidential pardon, amnesty and mitigation measures.

**Nota :** Les traductions des citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

## 1. Législation

### 1.1. Définition et cas d'application de la peine de prison à perpétuité

Le Code pénal turc, dans la version communiquée au Conseil de l'Europe en février 2016, définit la peine de réclusion à perpétuité aggravée (« *ağırlaştırılmış müebbet hapis* » en turc, « *aggravated life imprisonment* » en anglais) comme une peine d'emprisonnement jusqu'à la mort du condamné sous un régime de strictes mesures de sécurité (voir 1.3.)<sup>1</sup>.

Une peine de prison à perpétuité simple (« *müebbet hapis* » en turc, « *life imprisonment* » en anglais) dure jusqu'à la mort du condamné<sup>2</sup>.

La peine de prison à perpétuité s'applique dans le cas d'un meurtre intentionnel<sup>3</sup>. La perpétuité aggravée s'applique si le meurtre a été commis :

- Avec préméditation, avec brutalité ou torture, par le moyen d'incendie, inondation, destruction, naufrage, explosifs, ou au moyen d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques ;
- Contre un parent proche, un enfant ou une personne hors d'état de se défendre, une femme enceinte, un agent du service public pour une raison liée à ses fonctions ;
- En vue de faciliter ou dissimuler un autre acte criminel, de détruire des preuves ou d'échapper à l'arrestation ;
- Par frustration de ne pas pouvoir commettre un autre crime ;
- Pour motif de vendetta ou de tradition<sup>4</sup>.

Hors le cas de meurtre intentionnel, une peine de perpétuité aggravée s'applique dans les cas suivants :

- Acte de torture entraînant la mort de la victime<sup>5</sup>.
- Agression sexuelle entraînant la mort de la victime ou la laissant dans un état végétatif<sup>6</sup>.
- Atteinte à l'intégrité, à la souveraineté ou à l'indépendance de l'Etat<sup>7</sup>.
- Action visant à renverser par la force l'ordre constitutionnel de la République de Turquie<sup>8</sup> ;
- Assassinat ou tentative d'assassinat du président de la République<sup>9</sup> ;
- Tentative pour abolir la Grande Assemblée nationale de Turquie ou l'empêcher d'exercer ses prérogatives<sup>10</sup> ;
- Tentative pour abolir le gouvernement ou l'empêcher d'exercer ses prérogatives<sup>11</sup> ;
- Diriger une révolte armée contre le gouvernement<sup>12</sup> ;

---

<sup>1</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 47. Texte anglais : "Article 47 - (1) Aggravated life imprisonment lasts until the death of the convict and is enforced under the strict security regime measures as defined in law and legislation."

<sup>2</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 48.

<sup>3</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 81.

<sup>4</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 82.

<sup>5</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 95 § 4.

<sup>6</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 102 § 5.

<sup>7</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 302.

<sup>8</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 309 § 1.

<sup>9</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 310 § 1.

<sup>10</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 311.

<sup>11</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 311.

Une peine d'emprisonnement à perpétuité, simple ou aggravée selon les cas, peut également être prononcée pour les motifs suivants :

- Service dans l'armée d'un pays en guerre contre la Turquie<sup>13</sup> ;
- Sabotage et autres actions organisées au détriment des forces armées turques, commises en temps de guerre ou de nature à affecter leur capacité opérationnelle<sup>14</sup> ;
- Usurpation d'un commandement militaire<sup>15</sup> ;
- Propagande et propagation de fausses nouvelles pour le compte de l'ennemi en temps de guerre<sup>16</sup> ;
- Destruction ou falsification de documents publics, divulgation de documents secrets ou espionnage, commis en temps de guerre ou de nature à affecter la capacité opérationnelle des forces armées<sup>17</sup> ;
- Espionnage<sup>18</sup> ;

Une condamnation à une peine d'emprisonnement à perpétuité aggravée, à perpétuité simple ou d'une durée supérieure à dix ans ne peut être rendue que par une cour d'assises (« *Severe criminal court* » en anglais)<sup>19</sup>. Ce type de formation est aussi désigné comme « *ağır ceza mahkemesi* » en turc<sup>20</sup>, « *assize court* »<sup>21</sup> ou « *heavy criminal court* »<sup>22</sup> en anglais ; il se compose d'un président et deux assesseurs<sup>23</sup>.

## 1.2. Motifs de commutation ou réduction de peine par le tribunal

Selon l'Article 62 du Code pénal, lorsque la loi permet au juge d'appliquer une réduction discrétionnaire de peine, la perpétuité aggravée peut être commuée en perpétuité simple ; la perpétuité simple, en une peine de vingt-cinq ans d'emprisonnement ; dans les autres cas, la peine peut être réduite de moitié ou d'un quart ; le motif de la réduction (contexte, environnement social, comportement du condamné après son acte, prise en considération de l'avenir du condamné) doit être inscrit au jugement<sup>24</sup>.

Selon l'Article 21 du même Code, la peine maximale pour un type de crime ne peut être prononcée que lorsque l'intention criminelle est établie. Lorsque l'intention criminelle n'est que probable au regard des circonstances, la peine est réduite de la façon suivante :

- Une peine de prison à perpétuité aggravée est commuée en peine de prison simple ;

---

<sup>12</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 311.

<sup>13</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 303.

<sup>14</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 307.

<sup>15</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 317.

<sup>16</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 323.

<sup>17</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Articles 326, 327, 328, 330, 333, 335, 337.

<sup>18</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 327.

<sup>19</sup> EASO, "EASO Country of Origin Information Report: Turkey, Country Focus", 11/2016, p. 50. Ce type de formation est aussi désigné comme « *ağır ceza mahkemesi* » en turc, « *assize court* » (ou « *heavy criminal court* » (*Ministère de la Justice de Turquie*) en anglais.

<sup>20</sup> Hüriyet, "'Biraz da erkekler ölsün' diyen Çilem Doğan'ın cezası belli oldu", 08/06/2016.

<sup>21</sup> International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016.

<sup>22</sup> Ministère de la Justice de Turquie, "The judicial system of Turkey and organization of the Ministry of Justice", consulté en mars 2017.

<sup>23</sup> International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016.

<sup>24</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 62.

- Une peine de prison à perpétuité simple est commuée en une peine de vingt à vingt-cinq ans d'emprisonnement ;
- Dans les autres cas, la peine est réduite de moitié ou d'un tiers<sup>25</sup>.

Selon l'Article 22, la loi ne prévoit pas de peine de prison à perpétuité pour un acte commis par imprudence<sup>26</sup>.

Selon l'Article 29, si une personne a accompli un acte criminel sous l'effet d'une provocation injuste (« *Unjust provocation* » en anglais), la peine est réduite de la façon suivante :

- Une peine de prison à perpétuité aggravée est commuée en une peine de dix-huit à vingt ans d'emprisonnement ;
- Une peine de prison à perpétuité simple est commuée en une peine de douze à dix-huit ans d'emprisonnement ;
- Dans les autres cas, la peine est réduite d'un quart à trois quarts<sup>27</sup>.

Selon l'Article 31, un mineur en-dessous de douze ans n'est pas susceptible de sanctions pénales. Il en est de même pour un mineur de plus de douze et moins de quinze ans dans les cas où il est incapable de comprendre la portée légale et les conséquences de son acte. Si un mineur de plus de douze et moins de quinze ans peut comprendre la portée de son acte, la peine prévue par la loi est réduite de la façon suivante :

- Une peine de prison à perpétuité aggravée est réduite à une peine de douze à quinze ans d'emprisonnement ;
- Une peine de prison à perpétuité simple est réduite à une peine de neuf à onze ans d'emprisonnement ;
- Dans les autres cas, la peine est réduite de moitié et ne doit pas excéder une durée de sept ans pour un acte donné<sup>28</sup>.

Selon l'Article 32, si une personne est atteinte d'un trouble mental (« *Mental disorder* » en anglais) qui lui fait perdre la compréhension ou la maîtrise de ses actes, elle ne peut faire l'objet d'une condamnation pénale mais elle peut être assujettie à des mesures de sécurité. Si la maladie diminue (sans l'annuler) sa compréhension ou sa maîtrise de ses actes, une peine de prison à perpétuité aggravée est commuée en une peine de vingt-cinq ans d'emprisonnement ; une peine de durée moindre peut être réduite d'un sixième ; l'emprisonnement peut être remplacé en tout ou en partie par des mesures de sécurité pour la même durée<sup>29</sup>.

Selon l'Article 35 du même code, dans le cas d'une tentative d'acte criminel qui n'a pas pu être menée à terme pour des raisons indépendantes de la volonté de l'auteur, la peine est partiellement réduite selon la gravité du dommage causé :

- Une peine de prison à perpétuité aggravée est commuée en une peine de treize à vingt ans d'emprisonnement ;

---

<sup>25</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 21. Texte anglais : "Article 21 - (1) The existence of a criminal offence depends upon the presence of intent. Intent is defined as knowingly and willingly conducting the elements in the legal definition of an offence. - (2) There is probable intent when the individual conducts an act while foreseeing that the elements in the legal definition of an offence may occur. Accordingly, for offences that require a penalty of aggravated life imprisonment, life imprisonment shall be imposed; for those offences that require a penalty of life imprisonment, a term of twenty to twenty-five years of imprisonment shall be imposed; otherwise the penalty shall be reduced by one-third to one-half."

<sup>26</sup> Ibid., Article 22.

<sup>27</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 29.

<sup>28</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 31.

<sup>29</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 32.

- Une peine de prison à perpétuité simple est commuée en une peine de neuf à quinze ans d'emprisonnement ;
- Dans les autres cas, la peine est réduite d'un quart à trois quarts<sup>30</sup>.

Selon l'Article 38 du même code, si l'auteur d'un acte criminel contribue à l'identification de l'instigateur ou d'un autre complice de cet acte, sa peine peut être réduite de la façon suivante :

- Une peine de prison à perpétuité aggravée est commuée en une peine de vingt à vingt-cinq ans d'emprisonnement ;
- Une peine de prison à perpétuité simple est commuée en une peine de quinze à vingt ans d'emprisonnement ;
- Dans les autres cas, la peine est réduite d'un tiers<sup>31</sup>.

Selon l'Article 39 du même code, la contribution (« Assistance » en anglais) à un acte criminel sous forme d'encouragements, conseils, fourniture de moyens ou promesse d'aide est sanctionnée de la façon suivante :

- Si l'acte principal encourt une peine de prison à perpétuité aggravée, la contribution est sanctionnée par une peine de quinze à vingt ans d'emprisonnement ;
- Si l'acte principal encourt une peine de prison à perpétuité simple, la contribution est sanctionnée par une peine de dix à quinze ans d'emprisonnement ;
- Dans les autres cas, la peine est réduite de moitié et ne peut excéder huit ans<sup>32</sup>.

Selon l'Article 83 du même code, si une personne a causé un décès par omission, en manquant à une tâche qu'elle avait le devoir d'effectuer, ce manquement est sanctionné de la façon suivante :

- Pour un acte qui, commis de façon positive, serait passible de prison à perpétuité aggravée, une peine de vingt à vingt-cinq ans d'emprisonnement ;
- Pour un acte qui, commis de façon positive, serait passible de prison à perpétuité simple, une peine de quinze à vingt ans d'emprisonnement ;
- Dans les autres cas, une peine de dix à quinze ans de prison<sup>33</sup>.

La loi antiterroriste de 2006 spécifie qu'un prisonnier ayant fait trois fois l'objet d'une mesure disciplinaire d'isolement ne peut bénéficier de la liberté conditionnelle, même si la punition a été levée (Article 17 (2)) ; la liberté conditionnelle est également exclue pour un condamné à la réclusion à perpétuité aggravée (Article 17 (4))<sup>34</sup>.

### 1.3. Dispositions relatives à la peine de perpétuité aggravée

La loi n° 5237 sur l'exécution des peines et des mesures préventives, adoptée le 26 septembre 2004 et publiée au Journal officiel le 12 octobre 2004, définit les mesures de sécurité appliquées au prisonnier (Article 25) :

*« Les principes du régime d'application de la peine de réclusion criminelle à perpétuité aggravée sont énoncés ci-dessous :*

---

<sup>30</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 35.

<sup>31</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 38 § 3.

<sup>32</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 39.

<sup>33</sup> TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, Article 83.

<sup>34</sup> UN Human Rights Council, "Report of the Working Group on Arbitrary Detention; Addendum; Mission to Turkey", 07/02/2007, p. 19.

- a) le condamné est détenu dans une cellule individuelle ;
- b) le condamné bénéficie d'une heure de sortie en plein air et de sport [par jour] ;
- c) le condamné peut bénéficier d'un allongement du temps accordé pour sortir en plein air et faire du sport et peut être autorisé à avoir des contacts limités avec les condamnés séjournant dans la même unité, [s'il fait preuve] de bonne conduite eu égard aux impératifs de sécurité (...) et [s'il fait] des efforts dans le cadre de sa réhabilitation et de sa formation ;
- d) le condamné peut se livrer à une activité artistique ou professionnelle approuvée par le conseil d'administration, en fonction des possibilités offertes par l'établissement où il se trouve ;
- e) dans les cas que le conseil d'administration de l'établissement juge appropriés, le condamné peut téléphoner aux personnes visées à l'alinéa f) une fois tous les quinze jours, à raison de dix minutes ;
- f) le condamné peut recevoir la visite de son conjoint, de ses ascendants, de ses descendants, de ses frères et sœurs et de son tuteur au jour, à l'heure et aux conditions fixés, et ce tous les quinze jours pour une durée ne pouvant excéder une heure ;
- g) le condamné ne peut en aucun cas travailler en dehors de l'établissement pénitentiaire ni bénéficier d'une autorisation de congé ;
- h) le condamné ne peut participer à aucune activité sportive ou de réhabilitation autre que celles définies dans le règlement intérieur de l'établissement ;
- i) l'exécution de la peine ne peut en aucun cas être interrompue. Tous les traitements médicaux que le condamné doit recevoir, sauf exigences médicales (...), doivent être administrés dans un établissement pénitentiaire ou, si cela s'avère impossible, dans un hôpital d'État ou un hôpital universitaire pleinement habilité, dans une cellule individuelle ou dans une cellule de haute sécurité. »<sup>35</sup>

Cette loi prévoit la possibilité de libération conditionnelle sous certaines conditions :

« L'article 107 de la loi no 5275 sur l'exécution des peines et des mesures de sécurité prévoit la possibilité de mise en liberté conditionnelle, sous réserve de bonne conduite, des personnes condamnées à la peine de réclusion [lourde] à perpétuité aggravée après une période minimale de détention de trente ans, des condamnés à la peine de réclusion à perpétuité (ordinaire) après une période minimale de détention de vingt-quatre ans et des autres condamnés une fois purgée la période correspondant aux deux tiers de leur peine d'emprisonnement.

Cependant, toujours selon la même disposition, les condamnés à la peine de réclusion à perpétuité aggravée pour des crimes contre la sécurité de l'État, contre l'ordre constitutionnel et contre la défense nationale (code pénal, 2ème livre, 4ème chapitre, sous chapitres 4, 5 et 6) commis en bande organisée à l'étranger ne peuvent être admis au bénéfice de la mise en liberté conditionnelle. »<sup>36</sup>

Selon l'interprétation de la Cour européenne, dans le cas d'un crime contre la sécurité de l'État, la peine d'emprisonnement à perpétuité aggravée est incompressible et ne peut être commuée :

« En vertu du nouveau code pénal turc, pareille peine signifie que l'intéressé restera en prison pour le reste de sa vie, indépendamment de toute considération se rapportant à sa dangerosité et sans possibilité de libération conditionnelle même après une certaine

---

<sup>35</sup> TURQUIE, « Loi n° 5237 sur l'exécution des peines et des mesures préventives », 26/09/2004, Article 25, cité in Cour européenne des droits de l'homme, « Affaire Öcalan c. Turquie (No 2) », 18/03/2014, rendu définitif le 13/10/2014, § 67. Traduction française du texte législatif turc : CEDH.

<sup>36</sup> Cour européenne des droits de l'homme, « Affaire Öcalan c. Turquie (No 2) », 18/03/2014, rendu définitif le 13/10/2014, § 68.

période de détention. (...) Ainsi, en raison de sa qualité de condamné à la peine de réclusion à perpétuité aggravée pour un crime contre la sécurité de l'État, il lui est clairement interdit, au cours de l'accomplissement de sa peine, de demander son élargissement. »<sup>37</sup>

Une telle peine ne peut être réduite que par une loi d'amnistie ou par un décret de grâce présidentielle ; selon la Cour européenne des droits de l'homme, dans une décision rendue le 18 mars 2014, une telle absence de recours judiciaire contre le caractère incompressible de la peine constitue une violation de l'article 3 de la Déclaration européenne des droits de l'homme (interdiction des traitements inhumains et dégradants) :

« Par ailleurs, s'il est vrai qu'en droit turc le président de la république peut ordonner la libération d'un condamné à perpétuité d'un âge avancé ou atteint de maladie, il s'agit d'une libération pour motif humanitaire, différente de la notion de « perspective d'élargissement ». De même, bien que le législateur turc adopte régulièrement une loi d'amnistie générale ou partielle, il n'a pas été démontré devant la Cour qu'un tel projet gouvernemental était en préparation s'agissant de M. Öcalan et lui ouvrait de ce fait une perspective d'élargissement. La Cour doit s'attacher à la législation turque telle qu'elle est appliquée en pratique aux détenus condamnés à la peine de réclusion criminelle à perpétuité « aggravée ». Or, cette législation se caractérise par l'absence de tout mécanisme permettant de réexaminer, après une certaine période minimale de détention, la peine de réclusion à perpétuité infligée pour les crimes commis par M. Öcalan afin de contrôler si des motifs légitimes justifient toujours son maintien en détention. La peine qui lui a été infligée ne peut donc pas être qualifiée de « compressible », ce qui constitue une violation de l'article 3. »<sup>38</sup>

## 2. Affaires où une peine d'emprisonnement à perpétuité a été demandée ou prononcée

La Turquie a aboli la peine de mort en 2004 et signé en février 2006 le second Protocole optionnel de la Convention internationale des droits civils et politiques portant abolition définitive de cette peine<sup>39</sup>. Les condamnés à mort en instance d'exécution voient leur peine commuée en perpétuité aggravée<sup>40</sup> ; au 1<sup>er</sup> juin 2005, selon le site Bianet, 25 condamnés à mort en instance d'exécution passent sous le régime de sécurité de la perpétuité aggravée<sup>41</sup>.

Selon l'ONG Committee to Protect Journalists, des peines de prison à perpétuité ont été prononcées contre au moins trois journalistes accusés de liens avec des groupes armés d'extrême-gauche :

- Hatice Duman, arrêtée en 2003<sup>42</sup> et toujours détenue en 2015<sup>43</sup> ;
- Mustafa Gök, arrêté en 2004<sup>44</sup> et toujours détenu à la fin de 2015<sup>45</sup> ;
- Erdal Süsem, arrêté en 2010<sup>46</sup> et toujours détenu à la fin de 2015<sup>47</sup>.

---

<sup>37</sup> Cour européenne des droits de l'homme, « La Cour rend son arrêt de Chambre dans l'affaire Öcalan », 18/03/2014.

<sup>38</sup> Cour européenne des droits de l'homme, « La Cour rend son arrêt de Chambre dans l'affaire Öcalan », 18/03/2014.

<sup>39</sup> Commission européenne, « Turkey 2006 Progress Report », 08/11/2006, p. 57.

<sup>40</sup> Cour européenne des droits de l'homme, « La Cour rend son arrêt de Chambre dans l'affaire Öcalan », 18/03/2014.

<sup>41</sup> Bianet, « Ağırlaştırılmış Müebbet Hapis Ne Demek? » 21/10/2014.

<sup>42</sup> Committee to Protect Journalists, « Annual Prison Census 2012 – Turkey », 11/12/2012.

<sup>43</sup> Committee to Protect Journalists, « 2015 prison census - Turkey: Hatice Duman, 14/12/2015 ».

<sup>44</sup> Committee to Protect Journalists, « Annual Prison Census 2012 – Turkey », 11/12/2012.

<sup>45</sup> Committee to Protect Journalists, « 2016 prison census - Turkey: Mustafa Gök », 01/12/2016.

<sup>46</sup> Committee to Protect Journalists, « Annual Prison Census 2012 – Turkey », 11/12/2012.



En octobre 2011, la Cour suprême d'appel condamne à la prison perpétuelle un directeur et trois gardiens de prison coupables de la mort sous la torture d'un détenu, le militant politique Engin Çeber, en 2008. En février 2012, la Cour décide un second jugement pour vices de procédure. Le 2 octobre 2012, la Cour confirme le verdict pour trois des accusés ; le quatrième, un gardien, voit sa peine réduite à deux ans et demi de prison. Sept autres accusés (trois gardiens, deux policiers, un sous-officier et le médecin de la prison) sont condamnés à des peines d'un an et demi à sept ans et demi de prison. Selon l'ONG Amnesty International, une telle condamnation d'agents publics pour des violences envers des détenus est exceptionnelle et constitue « un moment historique pour la justice dans ce pays »<sup>48</sup>.

En 2007, Ogün Samast est condamné à la prison perpétuelle pour l'assassinat du journaliste Hrant Dink. Le 25 juillet 2011, il est rejugé par le tribunal pour mineurs d'Istanbul qui prononce une condamnation à la prison à perpétuité immédiatement commuée en une peine à durée limitée (emprisonnement à temps) du fait qu'il était mineur au moment de son acte : au total, il est condamné à deux peines pour meurtre et possession d'armes illégales totalisant 22 ans et 9 mois d'emprisonnement<sup>49</sup>. Un juriste turc consulté par le journal *Hürriyet Daily News* estime que sa peine pourrait être réduite d'un quart pour bonne conduite en prison ; selon un autre expert, il pourrait bénéficier d'une amnistie partielle d'un tiers de la sentence<sup>50</sup>.

Abdullah Öcalan, chef historique du Parti des Travailleurs du Kurdistan (« *Partiya Karkerên Kurdistan* »/PKK en kurde), mouvement armé en lutte contre les forces de sécurité turques depuis 1984, est arrêté au Kenya et extradé vers la Turquie en 1999. En 2002, suite à l'abolition de la peine capitale en Turquie, sa condamnation à mort est commuée en peine de prison à perpétuité aggravée, sans possibilité de libération conditionnelle. En 2003, il présente un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme portant sur ses conditions de détention et sur le caractère incompressible de sa peine. Il est détenu en isolement total dans l'île d'Imrali jusqu'en novembre 2009 ; à cette date, suite à une procédure lancée par le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), il bénéficie d'un allègement des mesures d'isolement à son encontre et notamment du contact de cinq codétenus. Le 18 mars 2014, l'arrêt de la CEDH condamne la Turquie pour violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme du fait du caractère incompressible de sa peine (voir 1.3.)<sup>51</sup>.

Le 18 juin 2014, les généraux Kenan Evren et Tahsin Sahinkaya, les deux chefs survivants de la junte militaire qui s'était emparée du pouvoir par le coup d'Etat de 1980, sont condamnés à la prison à perpétuité aggravée ; le tribunal commue ensuite la sentence en perpétuité simple pour « circonstances atténuantes »<sup>52</sup>.

En septembre 2014, le parquet requiert la prison à perpétuité aggravée pour 35 membres d'un club de supporters de football arrêtés à la suite d'affrontements avec la police lors des manifestations du parc Gezi, à Istanbul, en 2013<sup>53</sup>.

En décembre 2014, à l'issue d'une série de procès (2006, 2008 et 2011), la justice turque acquitte Pinar Selek, sociologue réfugiée en France, précédemment condamnée à la prison à perpétuité pour un attentat qu'elle a toujours nié<sup>54</sup>. Le procureur ayant fait

---

<sup>47</sup> Committee to Protect Journalists, "Annual Prison Census 2012 – Turkey", 11/12/2012.

<sup>48</sup> Amnesty International, "Historic verdict finds Turkish officials caused activist's death in custody", 02/10/2012.

<sup>49</sup> Amnesty International, "Turkey urged to pursue further prosecutions in Hrant Dink murder case", 26/07/2011. *Hürriyet Daily News*, "Dink's murderer sentenced to more than 22 years in prison", 25/07/2011.

<sup>50</sup> *Hürriyet Daily News*, "Dink's murderer sentenced to more than 22 years in prison", 25/07/2011.

<sup>51</sup> Cour européenne des droits de l'homme, « Affaire Öcalan c. Turquie (No 2) », 18/03/2014, rendu définitif le 13/10/2014. Id., « La Cour rend son arrêt de Chambre dans l'affaire Öcalan », 18/03/2014.

<sup>52</sup> US Department of State, "Country Reports on Human Rights Practices for 2014 – Turkey", 25/06/2015, § "Denial of Fair Public Trial".

<sup>53</sup> US Department of State, "Country Reports on Human Rights Practices for 2014 – Turkey", 25/06/2015, § "Freedom of association".

<sup>54</sup> Le Monde, « La dissidente turque Pinar Selek acquittée », 19/12/2014.

appel de cette décision, elle est de nouveau mise en accusation pour les mêmes faits en janvier 2017<sup>55</sup>.

Le 11 septembre 2015, la Cour européenne des droits de l'homme examine le recours de Hayati Kaytan, poursuivi par la justice turque pour participation à plusieurs actions armées du PKK, extradé par la Syrie en 2003 et condamné en 2004 par la Cour d'assises d'Erzurum à la prison à perpétuité aggravée ; la CEDH, confirmant les termes de l'arrêt Öcalan, condamne la Turquie pour le caractère incompressible de cette peine<sup>56</sup>.

Le 28 janvier 2016, le procureur requiert plusieurs peines de perpétuité aggravée et de perpétuité simple ainsi que 30 ans d'emprisonnement contre les journalistes Can Dündar, et Erdem Gül, du quotidien Cumhuriyet, accusés de divulgation de secrets d'Etat. Le 6 mai de la même année, ils sont condamnés à cinq ans et demi de prison pour ce motif ; leur procès est en appel à la fin de 2016<sup>57</sup>.

Entre le milieu de 2016 et le début de 2017, plusieurs procédures judiciaires sont en cours où le parquet a requis la peine de réclusion à perpétuité aggravée, notamment :

- En juin 2016, la 10<sup>ème</sup> Haute cour criminelle d'Adana (Sud) juge une femme, Çilem Doğan, coupable du meurtre de son mari qui la maltraitait. Le procureur requiert une peine de prison à perpétuité aggravée, ce que prévoit la loi pour le « meurtre d'un proche parent » (« *yakin akrabayı öldürme* » en turc, voir 1.1.) ; cependant, le tribunal décide de réduire la peine à 15 ans de prison pour cause de provocation et de bonne conduite. Selon le site d'information Bianet<sup>58</sup>, le président du tribunal a inscrit dans la décision sa propre opinion selon laquelle l'accusée aurait dû être acquittée pour cause de légitime défense. Çilem Doğan, qui espérait l'acquittement ou une peine moindre, fait appel du jugement<sup>59</sup>.
- Le même mois, trois ressortissants étrangers liés au mouvement djihadiste Etat islamique, ayant tué trois personnes dans une fusillade avec les forces de sécurité turques, sont condamnés respectivement à cinq, quatre et une fois la réclusion à perpétuité aggravée<sup>60</sup> ;
- En septembre 2016, cinq hommes sont condamnés à une triple peine de prison à perpétuité aggravée pour le massacre des membres de la maison d'édition chrétienne Zirve à Malatya (Est du pays) commis en 2007<sup>61</sup> ;
- Le 28 décembre 2016, au palais de justice de Çağlayan (Istanbul), la 23<sup>e</sup> chambre de la Cour d'assises ouvre le procès de huit intellectuels et journalistes dont la romancière Asli Erdoğan ; ils sont accusés de complicité avec le PKK (voir ci-dessus), considéré comme « organisation terroriste » par la Turquie, pour leur soutien au quotidien pro-kurde Özgür Gündem ; le procureur requiert la réclusion à perpétuité<sup>62</sup> ;
- Le 27 décembre 2016 s'ouvre le procès de 29 policiers et gendarmes accusés de participation à la tentative de coup d'Etat des 15-16 juillet 2016 ; pour 21 d'entre eux, le parquet requiert trois peines à perpétuité pour « tentative de

---

<sup>55</sup> Le Point, « Pinar Selek : "La Turquie passe par un tunnel d'horreur" », 17/02/2017.

<sup>56</sup> Cour européenne des droits de l'homme, « Case of Kaytan v. Turkey (Application no. 27422/05) », 15/09/2015.

<sup>57</sup> US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Violence and Harassment". The Guardian, "Turkish journalists face multiple life sentences over Syria report", 27/01/2016.

<sup>58</sup> Le site BIA (Bianet), « Réseau d'information indépendant », « donne la parole aux intellectuels ainsi qu'à la presse locale et associative. Résolument opposé à la guerre en Irak, il accorde une large place au combat syndical, à la question des femmes ainsi qu'aux questions chypriote et kurde ». Courrier International, « Bianet », 2003.

<sup>59</sup> Kedistan, « Çilem condamnée à 15 ans de prison », 11/06/2016. Bianet, "Çilem Doğan Sentenced to 15 Years in Prison", 08/06/2016. Hürriyet, "'Biraz da erkekler olsun' diyen Çilem Doğan'ın cezası belli oldu", 08/06/2016.

<sup>60</sup> Bianet, "10 Aggravated Life Imprisonment on 3 ISIS Defendants", 16/06/2016.

<sup>61</sup> Bianet, "5 People Sentenced to Aggravated Life Imprisonment in Zirve Massacre Case Arrested", 05/09/2016. Le Monde, « Trois employés chrétiens d'un éditeur de bibles ont été égorgés en Turquie », 19/04/2007.

<sup>62</sup> Le Monde, « Le procès de l'auteure Asli Erdogan, emblématique de la Turquie de l'après-putsch », 28/12/2016.

renversement de l'ordre constitutionnel » et « tentative de renverser le gouvernement ou de l'empêcher de remplir ses devoirs »<sup>63</sup> ; deux d'entre eux, appartenant à la gendarmerie, sont condamnés à la perpétuité aggravée le 5 janvier 2017<sup>64</sup> ;

- A partir du 2 janvier 2017, 51 élèves-officiers de l'Armée de l'Air sont mis en jugement à Ankara ; ils sont passibles d'une triple peine de perpétuité aggravée<sup>65</sup>
- A partir du 23 janvier 2017, 62 militaires sont jugés à la prison de Silivri (Istanbul) ; le parquet requiert pour chacun six peines à perpétuité<sup>66</sup> ;
- Les 20 et 28 février 2017 à Muğla (Sud-Ouest) et à Ankara, deux procès s'ouvrent contre plusieurs dizaines de militaires impliqués dans le même coup d'Etat ; le parquet requiert pour chacun d'eux six peines à perpétuité<sup>67</sup>.

### 3. Grâce présidentielle, amnistie et mesures d'aménagement

L'article 104 de la Constitution turque permet au président de la République de réduire ou commuer une peine d'emprisonnement pour motif de maladie chronique, infirmité ou âge avancé<sup>68</sup>. Selon l'ONG « Human Rights Foundation of Turkey », dans un rapport présenté en mars 2016, ce droit présidentiel n'est assujéti à aucune limitation ou contrôle judiciaire<sup>69</sup>.

Une loi d'amnistie requiert une majorité des trois cinquièmes à la Grande Assemblée nationale<sup>70</sup>. Des lois d'amnistie partielle ont été votées en 1999, 2003 et 2009 en faveur des combattants clandestins du PKK qui acceptaient de déposer les armes dans un certain délai<sup>71</sup>. Les rapports internationaux, nationaux et d'ONG consultés ne mentionnent aucun vote d'une nouvelle loi d'amnistie depuis 2009.

En août 2016, un décret présidentiel, ne constituant pas une loi d'amnistie, remet en liberté conditionnelle 38 000 prisonniers. Les personnes condamnées pour meurtre, violence domestique, abus sexuel, terrorisme et autres crimes contre l'Etat sont exclues du bénéfice de cette mesure<sup>72</sup>.

En février 2017, une réforme du règlement des prisons permet le transfert en « prison ouverte », au régime disciplinaire moins strict, d'une partie des prisonniers ; les condamnés pour terrorisme, trafic de drogue ou abus sexuels sont exclus de cette mesure, de même que ceux purgeant une peine de prison à perpétuité aggravée<sup>73</sup>.

---

<sup>63</sup> Le Monde, « Turquie : procès des policiers mis en cause dans le coup d'Etat contre Erdogan », 27/12/2016.

<sup>64</sup> Le Monde, « Ouverture du premier procès de militaires présumés putschistes en Turquie », 23/01/2017. Bianet, « 2 Soldiers Sentenced to Aggravated Life Imprisonment in Coup Attempt Probe », 05/01/2017.

<sup>65</sup> Hürriyet Daily News, « 41,000 Gülen probe suspects are under arrest: Justice Ministry », 02/01/2017.

<sup>66</sup> Le Monde, « Ouverture du premier procès de militaires présumés putschistes en Turquie », 23/01/2017,

<sup>67</sup> Al Monitor, « Turkey coup defendants deny Gülen affiliation », 28/02/2017. Le Monde, « Turquie : les auteurs du putsch raté contre Erdogan risquent six fois la perpétuité », 28/02/2017.

<sup>68</sup> TURQUIE, « Constitution of the Republic of Turkey (1982, amended 2011) (Constitution de la République de Turquie, version anglaise), 2011, Article 104, § b. Texte anglais : "to remit or commute the sentences imposed on certain individuals on the grounds of chronic illness, disability or advanced age."

<sup>69</sup> Human Rights Foundation of Turkey, « Alternative Report To the United Nations Committee against Torture For its consideration of the 4th Periodic Report of Turkey », 03/2016, § 96.

<sup>70</sup> EASO, « EASO Country of Origin Information Report : Turkey, Country Focus », 11/2016, p. 20.

<sup>71</sup> Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation (ACCORD), « Anfragebeantwortung zur Türkei: 1) Informationen zu Amnestiegesetzen; 2) Informationen zu unfairen Verfahren, Folter und unverhältnismäßigen Strafen [a-8534] », 23/10/2013.

<sup>72</sup> Hürriyet Daily News, « Turkey is set to release up to 38,000 prisoners », 17/08/2016.

<sup>73</sup> Hürriyet Daily News, « Inmates convicted of terror, drugs, sex abuse charges excluded from reductions », 24/02/2017.

## Bibliographie

[sites web consultés en mars 2017]

### Législation

TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, <http://www.legislationline.org/documents/section/criminal-codes/country/50>

TURQUIE, « Constitution of the Republic of Turkey (1982, amended 2011) (Constitution de la République de Turquie, version anglaise), 2011, <http://legislationline.org/documents/section/constitutions>

TURQUIE, « Criminal Procedure Code of the Republic of Turkey » (Code de procédure pénale, texte en turc et traduction anglaise en regard), voté le 04/12/2004 et en vigueur depuis le 01/06/2005. [https://www.unodc.org/res/cld/document/tur/2005/turkish\\_criminal\\_procedure\\_code\\_html/2014\\_Criminal\\_Procedure\\_Code.pdf](https://www.unodc.org/res/cld/document/tur/2005/turkish_criminal_procedure_code_html/2014_Criminal_Procedure_Code.pdf)

TURQUIE, " Türk Ceza Kanunu" (Code pénal, en turc), 26/09/2004, <http://www.mevzuat.gov.tr/MevzuatMetin/1.5.5237.pdf>

### Institutions internationales et européennes

EASO, "EASO Country of Origin Information Report: Turkey, Country Focus", 11/2016, [https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/publications/COI%20Turkey\\_15nov%202016.pdf](https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/publications/COI%20Turkey_15nov%202016.pdf)

Cour européenne des droits de l'homme, « Case of Kaytan v. Turkey (Application no. 27422/05) », 15/09/2015, rendu définitif le 15/12/2015, <http://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-157339>

Cour européenne des droits de l'homme, « Müebbet hapis cezası » (traduction turque d'une série de décisions de la CEDH), 2015 [http://www.echr.coe.int/Documents/FS\\_Life\\_sentences\\_TUR.pdf](http://www.echr.coe.int/Documents/FS_Life_sentences_TUR.pdf)

Cour européenne des droits de l'homme, « Affaire Öcalan c. Turquie (No 2) », 18/03/2014, rendu définitif le 13/10/2014, <http://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-142086>

Cour européenne des droits de l'homme, « La Cour rend son arrêt de Chambre dans l'affaire Öcalan », 18/03/2014, <http://hudoc.echr.coe.int/eng-press?i=003-4703440-5709199>

UN Human Rights Council, "Report of the Working Group on Arbitrary Detention; Addendum; Mission to Turkey", 07/02/2007, [http://www.ecoi.net/file\\_upload/227\\_1175693592\\_g0710646.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/227_1175693592_g0710646.pdf)

### Institutions nationales

US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, [http://www.ecoi.net/local\\_link/337219/466979\\_en.html](http://www.ecoi.net/local_link/337219/466979_en.html)

US Department of State, "Country Reports on Human Rights Practices for 2015 – Turkey", 13/04/2016,  
<https://www.state.gov/documents/organization/253121.pdf>

US Department of State, "Country Reports on Human Rights Practices for 2014 – Turkey", 25/06/2015,  
<https://www.state.gov/documents/organization/236798.pdf>

## **ONG**

Asylum Research Consultancy, "Turkey Country Report – Update", 25/01/2017,  
[http://www.ecoi.net/file\\_upload/1226\\_1486117831\\_5890c8d84.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/1226_1486117831_5890c8d84.pdf)

Committee to Protect Journalists, "2016 prison census - Turkey: Mustafa Gök", 01/12/2016,  
<http://www.refworld.org/docid/586cb821f.html>

Committee to Protect Journalists, "2016 prison census - Turkey: Erdal Süsem", 01/12/2016,  
<http://www.refworld.org/docid/586cb83da.html>

Committee to Protect Journalists, "2015 prison census - Turkey: Hatice Duman", 14/12/2015,  
<http://www.refworld.org/docid/56701f5410.html>

Human Rights Foundation of Turkey, "Alternative Report To the United Nations Committee against Torture For its consideration of the 4th Periodic Report of Turkey", 03/2016,  
[http://www.ecoi.net/file\\_upload/1930\\_1465390879\\_int-cat-css-tur-23459-e.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/1930_1465390879_int-cat-css-tur-23459-e.pdf)

Committee to Protect Journalists, 2015 prison census - Turkey: Mustafa Gök, 14/12/2015,  
<http://www.refworld.org/docid/56701f504.html>

Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation (ACCORD), "Anfragebeantwortung zur Türkei: 1) Informationen zu Amnestiegesetzen; 2) Informationen zu unfairen Verfahren, Folter und unverhältnismäßigen Strafen [a-8534]", 23/10/2013,  
[http://www.ecoi.net/local\\_link/270014/385026\\_en.html](http://www.ecoi.net/local_link/270014/385026_en.html)

Committee to Protect Journalists, "Annual Prison Census 2012 – Turkey", 11/12/2012,  
<http://www.refworld.org/docid/50c7027bc.html>

Amnesty International, "Historic verdict finds Turkish officials caused activist's death in custody", 02/10/2012,  
<http://www.refworld.org/docid/506e89782.html>

Amnesty International, "Turkey urged to pursue further prosecutions in Hrant Dink murder case", 26/07/2011,  
<http://www.refworld.org/docid/4e37927a2.html>

## Publications universitaires et think tanks

International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016,  
<http://www.refworld.org/pdfid/57ee8e674.pdf>

## Médias

Le Monde, « Turquie : les auteurs du putsch raté contre Erdogan risquent six fois la perpétuité », 28/02/2017,  
[http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/02/28/a-mugla-en-turquie-les-auteurs-du-putsch-rate-contre-erdogan-risquent-six-fois-la-perpetuite\\_5087133\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/02/28/a-mugla-en-turquie-les-auteurs-du-putsch-rate-contre-erdogan-risquent-six-fois-la-perpetuite_5087133_3218.html)

Al Monitor, « Turkey coup defendants deny Gulen affiliation », 28/02/2017,  
<http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2017/02/turkey-coup-attempt-trials-dazzle-the-country.html>

Hürriyet Daily News, "Inmates convicted of terror, drugs, sex abuse charges excluded from reductions", 24/02/2017,  
<http://www.hurriyetcailynews.com/inmates-convicted-of-terror-drugs-sex-abuse-charges-excluded-from-reductions.aspx?pageID=238&nID=110138&NewsCatID=509>

Le Point, « Pinar Selek : "La Turquie passe par un tunnel d'horreur" », 17/02/2017,  
[http://www.lepoint.fr/culture/pinar-selek-la-turquie-passe-par-un-tunnel-d-horreur-17-02-2017-2105440\\_3.php](http://www.lepoint.fr/culture/pinar-selek-la-turquie-passe-par-un-tunnel-d-horreur-17-02-2017-2105440_3.php)

Le Monde, « Ouverture du premier procès de militaires présumés putschistes en Turquie », 23/01/2017,  
[http://lemonde.fr/europe/article/2017/01/23/ouverture-du-premier-proces-de-militaires-presumes-putschistes-en-turquie\\_5067548\\_3214.html](http://lemonde.fr/europe/article/2017/01/23/ouverture-du-premier-proces-de-militaires-presumes-putschistes-en-turquie_5067548_3214.html)

Bianet, "2 Soldiers Sentenced to Aggravated Life Imprisonment in Coup Attempt Probe", 05/01/2017,  
<https://bianet.org/english/society/182425-2-soldiers-sentenced-to-aggravated-life-imprisonment-in-coup-attempt-probe>

Hürriyet Daily News, "41,000 Gülen probe suspects are under arrest: Justice Ministry", 02/01/2017,  
<http://www.hurriyetcailynews.com/41000-gulen-probe-suspects-are-under-arrest-justice-ministry.aspx?pageID=238&nID=108062&NewsCatID=509>

Le Monde, « Le procès de l'auteure Asli Erdogan, emblématique de la Turquie de l'après-putsch », 28/12/2016,  
[http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/12/28/le-proces-de-l-auteure-asli-erdogan-emblematique-de-la-turquie-de-l-apres-putsch\\_5054639\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/12/28/le-proces-de-l-auteure-asli-erdogan-emblematique-de-la-turquie-de-l-apres-putsch_5054639_3214.html)

Le Monde, « Turquie : procès des policiers mis en cause dans le coup d'Etat contre Erdogan », 27/12/2016,  
[http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/12/27/turquie-proces-des-policiers-impliqués-dans-le-coup-d-etat-contre-erdogan\\_5054258\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/12/27/turquie-proces-des-policiers-impliqués-dans-le-coup-d-etat-contre-erdogan_5054258_3214.html)

Bianet, "5 People Sentenced to Aggravated Life Imprisonment in Zirve Massacre Case Arrested", 05/09/2016,

<https://bianet.org/english/minorities/179211-5-people-sentenced-to-aggravated-life-imprisonment-in-zirve-massacre-case-arrested>

Hürriyet Daily News, "Turkey is set to release up to 38,000 prisoners", 17/08/2016,

<http://www.hurriyetdailynews.com/turkey-is-set-to-release-up-to-38000-prisoners-.aspx?pageID=238&nID=102923&NewsCatID=341>

Bianet, "10 Aggravated Life Imprisonment on 3 ISIS Defendants", 16/06/2016,

<https://bianet.org/english/law/175915-10-aggravated-life-imprisonment-on-3-isis-defendants>

Kedistan, « Çilem condamnée à 15 ans de prison », 11/06/2016,

<http://www.kedistan.net/2016/06/11/cilem-15-ans-prison/>

Bianet, "Çilem Doğan Sentenced to 15 Years in Prison", 08/06/2016,

<https://bianet.org/english/women/175641-cilem-dogan-sentenced-to-15-years-in-prison>

Hürriyet, "'Biraz da erkekler ölsün' diyen Çilem Doğan'ın cezası belli oldu", 08/06/2016,

<http://www.hurriyet.com.tr/biraz-da-erkekler-olsun-diyen-cilem-doganin-cezasi-belli-oldu-40114927>

The Guardian, "Turkish journalists face multiple life sentences over Syria report", 27/01/2016,

<https://www.theguardian.com/media/2016/jan/27/turkish-journalists-can-dundar-erdem-gul-face-multiple-life-sentences-erdogan>

Le Monde, « La dissidente turque Pinar Selek acquittée », 19/12/2014,

[http://lemonde.fr/europe/article/2014/12/19/la-dissidente-turque-pinar-selek-acquittee\\_4544007\\_3214.html](http://lemonde.fr/europe/article/2014/12/19/la-dissidente-turque-pinar-selek-acquittee_4544007_3214.html)

Bianet, « Ağırlaştırılmış Müebbet Hapis Ne Demek? » 21/10/2014,

<http://bianet.org/bianet/insan-haklari/159294-agirlastirilmis-muebbet-hapis-ne-demek>

Hürriyet Daily News, "Dink's murderer sentenced to more than 22 years in prison", 25/07/2011,

<http://www.hurriyetdailynews.com/dinks-murderer-sentenced-to-more-than-22-years-in-prison.aspx?pageID=438&n=dink8217s-murderer-sentenced-to-over-22-years-in-prison-2011-07-25>

Le Monde, « Trois employés chrétiens d'un éditeur de bibles ont été égorgés en Turquie », 19/04/2007,

[http://www.lemonde.fr/europe/article/2007/04/19/trois-employes-chretiens-d-un-editeur-de-bibles-ont-ete-egorges-en-turquie\\_898401\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2007/04/19/trois-employes-chretiens-d-un-editeur-de-bibles-ont-ete-egorges-en-turquie_898401_3214.html)

## **Autres**

Courrier International, « Bianet », 2003,

<http://www.courrierinternational.com/notule-source/bianet-org>